



canada **vie**^{MC}

Protection du patrimoine

**Préservez l'héritage
que vous laisserez**

Préserver l'héritage
que vous laisserez

**Vous avez
toujours préparé
chaque étape de
votre vie.**



**Vous devriez en
faire de même pour
l'héritage que vous
laisserez.**

Comment vous assurer que les personnes ou les causes qui vous sont chères recevront ce que vous leur laisserez?

La police avec protection du patrimoine est une police de fonds distincts qui offre la même souplesse et le même potentiel de croissance pour votre portefeuille de placements que les autres fonds distincts. Une telle police comporte également une protection d'assurance pour vous et vos bénéficiaires par l'entremise de garanties intégrées.



Grâce à une police de fonds distincts avec protection du patrimoine de la Canada Vie, vous pourrez continuer de veiller sur les personnes ou les causes qui vous tiennent le plus à cœur. À votre décès, vos bénéficiaires recevront l'**intégralité** des fonds que vous aurez économisés pour eux dans la police¹.

Il s'agit d'une façon de préserver et de faire croître les actifs que vous souhaitez transmettre.

**La protection
du patrimoine
peut vous
convenir
si vous :**

- Êtes à un âge avancé de la retraite (entre 80 et 90 ans)
- Voulez protéger l'argent que vous avez mis de côté pour les personnes ou les causes qui vous tiennent à cœur
- Souhaitez transmettre des actifs
- Voulez participer au marché des capitaux et exploiter le potentiel de croissance de votre argent



Protection de votre argent¹

- **Prestation de décès de 100 %** – à votre décès, l'intégralité de votre placement est protégée en vue de son transfert aux personnes ou aux causes qui vous sont chères
- **Garantie applicable à l'échéance de 75%** – quand votre police arrive à échéance (à l'âge de 105 ans), même en cas de baisse des marchés, la grande partie de l'argent que vous avez placé pour les personnes et les causes qui sont importantes pour vous est protégée
- Vous pouvez choisir des fonds qui peuvent réduire les effets de la volatilité du marché sur vos placements

¹ Sont soustraits des garanties un montant proportionnel pour les retraits, y compris les taxes, les frais d'opération à court terme et autres frais applicables. En plus de la garantie applicable à la prestation de décès de 100 % visant les primes affectées à la police avant l'âge de 91 ans, les polices avec protection du patrimoine offrent une garantie applicable à l'échéance qui correspond à 75 % des primes affectées à la police avant l'âge de 91 ans. Le rentier le plus jeune doit être âgé d'au moins 80 ans et d'au plus 90 ans au moment de l'établissement de la police.

Païement à votre décès

- Vous choisissez qui recevra l'argent
- L'argent ira directement aux personnes ou aux causes de votre choix, et ce, en toute confidentialité puisqu'il ne passera pas par votre succession
- Vous choisissez la manière dont l'argent sera remis à chaque personne
- Le montant que vous avez mis de côté pour votre famille ou la cause que vous avez choisie ne passe pas par votre succession, ce qui peut vous faire économiser en frais juridiques, d'administration de la succession et d'homologation et en impôts



L'héritage que vous laissez compte – vous choisissez comment vous souhaitez qu'il soit utilisé

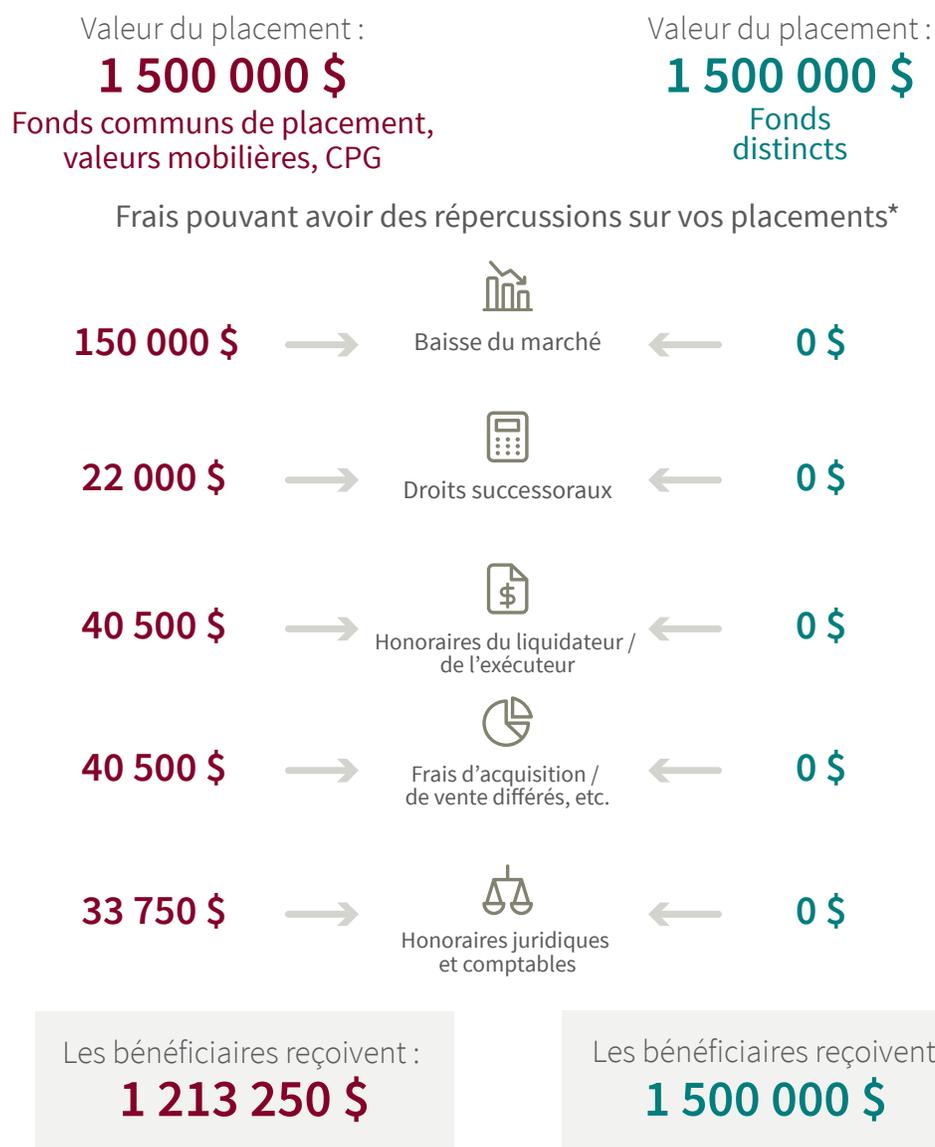
Ce que vous laissez en héritage est important. Vous avez travaillé fort afin d'économiser pour les membres de votre famille et voulez vous assurer que votre argent fera une différence dans leur vie. Vous vous demandez peut-être :

- Comment puis-je continuer de protéger mon argent contre les fluctuations des marchés?
- Comment puis-je m'assurer que ma famille recevra l'argent rapidement et simplement?
- Comment puis-je m'assurer que les membres de ma famille tireront le maximum de l'argent que j'ai économisé pour eux?

Tirez le maximum de l'argent que vous avez économisé pour votre famille

Lorsque vous cherchez à protéger l'argent que vous avez mis de côté pour votre famille, songez à des façons d'économiser de manière à ce que votre famille puisse recevoir le maximum de votre héritage. Voyons des façons d'économiser de l'argent grâce à la protection du patrimoine.

Quel héritage préférez-vous laisser?



F88-2155

* Tous les montants indiqués ci-dessus sont des estimations qui s'appliquent à cet exemple précis; nous n'en garantissons pas l'exactitude ni l'exhaustivité. Les droits successoraux varient selon la province, et l'exemple ci-dessus est fondé sur les règlements de l'Ontario. Les honoraires juridiques et comptables varient en fonction de la complexité du règlement de la succession. Les honoraires du liquidateur / de l'exécuteur peuvent varier et être exonérés.



Quel héritage préférez-vous laisser à votre famille?

Épargner contribue grandement à protéger l'héritage que vous désirez laisser à votre famille. Une police de fonds distincts avec protection du patrimoine procure un sentiment de certitude pour les raisons suivantes :

- La totalité (100 %) de l'argent que vous avez investi est protégée afin que votre famille la reçoive à votre décès¹.
- Votre placement est protégé des fluctuations des marchés. Vous pouvez choisir des fonds qui vous permettent de réduire l'incidence de la volatilité des marchés sur vos placements.
- Vous pouvez décider qui recevra l'argent et la façon dont il sera réparti.

Vous protégez ce que vous désirez laisser. Les membres de votre famille n'auront pas la responsabilité de prendre de décisions financières sur vos placements à votre décès, puisque vous l'aurez déjà fait pour eux. Ils n'auront pas à passer par un processus long et complexe pour recevoir l'argent que vous avez mis de côté pour eux.

¹ Sont soustraits des garanties un montant proportionnel pour les retraits, y compris les taxes, les frais d'opérations à court terme et autres frais applicables. En plus de la garantie applicable à la prestation de décès de 100 % visant les primes affectées à la police avant l'âge de 91 ans, les polices assorties d'une protection du patrimoine offrent une garantie applicable à l'échéance qui correspond à 75 % des primes affectées à la police avant l'âge de 91 ans. Le rentier le plus jeune doit être âgé d'au moins 80 ans et d'au plus 90 ans au moment de l'établissement de la police.

La notice explicative contient les principales caractéristiques de la police de fonds distincts.

Tout montant affecté à un fonds distinct est investi aux risques du propriétaire de la police et sa valeur peut augmenter ou diminuer.

Croissance de votre argent

Avec le concours de votre conseiller, vous pouvez choisir parmi une offre de fonds qui vous permettront de participer aux marchés.

Une police avec protection du patrimoine de la Canada Vie peut atténuer bien des préoccupations qu'une succession peut susciter.

Interrogations...

Si les marchés fluctuent, l'argent que j'ai mis de côté pour laisser en héritage en subira-t-il les contrecoups?

Protection du patrimoine

Prestation de décès de 100 % – à votre décès, les personnes ou les causes à qui vous avez décidé de transmettre votre argent recevront l'intégralité du montant que vous avez mis de côté pour elles¹.

Garantie applicable à l'échéance de 75 % – quand votre police arrivera à échéance, même en cas de baisse des marchés, les personnes ou les causes que vous avez choisies recevront la grande partie de l'argent que vous avez mis de côté pour elles.

Offre de fonds de placement – vous pouvez choisir des fonds qui vous permettront de réduire les effets de la volatilité des marchés sur vos placements.

Comment m'assurer que mes volontés seront respectées? Puis-je mettre un plan en place?

Protection du patrimoine

Vous pouvez à l'avance :

1. **Nommer un bénéficiaire** – (qui recevra l'argent)
2. **Choisir les options de règlement** du montant à votre décès
3. **Choisir les placements**, avec le concours de votre conseiller pour sélectionner la série de fonds de protection du patrimoine qui pourrait faire croître votre argent

Ce que cela signifie pour vous...

L'argent que vous avez mis de côté est protégé pour votre famille ou une cause qui vous tient à cœur.

Ce que cela signifie pour vous...

Vous pouvez transmettre un des actifs importants et contribuer à maintenir l'harmonie dans la famille.

En faisant connaître vos volontés dès le départ, les paiements seront faits selon votre plan, c'est-à-dire les bénéficiaires, la manière dont ils recevront l'argent et à quel moment ils le toucheront.

Ma famille ou l'œuvre caritative que j'ai choisie recevra-t-elle la majeure partie de l'argent que j'ai mis de côté pour elle?

Oui. La protection du patrimoine vous permet de transmettre votre patrimoine sans entrave. Puisque le montant que vous avez mis de côté ne passe pas par votre succession, vous éviterez de payer, entre autres, des frais juridiques, des impôts et des frais de liquidateur / d'exécuteur ou de comptable, qui peuvent s'appliquer à la transmission de vos actifs.

Ce que cela signifie pour vous...

Vous vous assurez que l'argent que vous mettez de côté est protégé pour les personnes ou les causes qui sont importantes pour vous.

J'ai entendu dire que le règlement d'une succession peut parfois prendre du temps. Y a-t-il quelque chose que je puisse faire dès maintenant pour que mes bénéficiaires reçoivent l'argent plus vite?

Oui. Contrairement à certains placements, l'argent que vous placez dans une police avec protection du patrimoine ira directement à votre famille ou à la cause que vous avez choisie; il ne passera pas par votre succession, ce qui pourrait être plus rapide qu'avec d'autres options.

Ce que cela signifie pour vous...

Vous restez maître du jeu. Vous mettez en place un processus efficace pour que le transfert de votre argent à votre famille ou à la cause choisie se fasse rapidement.

J'ai entendu dire que les successions et le patrimoine personnel sont de nature publique. Comment puis-je garder mes finances confidentielles?

L'argent que vous placez dans une police avec protection du patrimoine ne passe pas par votre succession. Ainsi, seule votre famille ou l'œuvre caritative recevra l'argent et sera au courant – tout demeure confidentiel².

Ce que cela signifie pour vous...

Vous protégez l'héritage que vous laissez et l'intégrité de vos affaires familiales en gardant l'information confidentielle.

² En Saskatchewan, les exécuteurs testamentaires doivent divulguer toutes les polices d'assurance vie connues qui étaient détenues par le défunt, y compris les polices de fonds distincts. Ils doivent fournir le nom de la compagnie d'assurance, le numéro de police, les bénéficiaires désignés et la valeur à la date du décès.

Consignez les renseignements importants au sujet de vos affaires personnelles et de vos finances dans la fiche pratique.

Vous pourrez facilement la mettre à jour une fois l'an. Elle servira aussi à vos survivants pour qu'ils aient rapidement accès aux documents importants et nécessaires au traitement de vos finances et de vos affaires juridiques après votre décès.

Votre testament

Avez-vous fait un testament? Oui Non

L'original se trouve _____

Une copie se trouve _____

Date/dernière mise à jour du testament _____

Testament de vie ou procuration relative au soin de la personne

Avez-vous fait un testament de vie ou donné une procuration relative au soin de la personne (si votre province le permet)? Oui Non

Le testament de vie ou la procuration relative au soin de la personne se trouve _____

Procuration relative aux biens

Avez-vous donné une procuration relative aux biens? Oui Non

À qui? _____

Arrangements pris par l'entremise de _____

L'original se trouve _____

Une copie se trouve _____

Autres renseignements à consigner

Liquidateur Nom _____

Adr. élec. _____ Téléphone _____

Adresse _____

Conseiller Nom _____

Adr. élec. _____ Téléphone _____

Adresse _____

Notaire Nom _____

Adr. élec. _____ Téléphone _____

Adresse _____

Vous voulez que vos volontés soient respectées. Vous voulez avoir le pouvoir d'agir et savoir que vous avez pris les bonnes décisions quant à la planification de votre succession. Vous voulez bien préparer le bien-être financier de ceux que vous aimez. En vous associant à un conseiller, vous saurez que vous aurez préservé l'héritage que vous laisserez.

La Canada Vie, fondée en 1847, est la plus ancienne compagnie d'assurance vie au Canada. Aujourd'hui, la Canada Vie fournit des produits et des services d'assurance et de gestion du patrimoine au Canada, au Royaume-Uni, à l'île de Man et en Allemagne. La Canada Vie est aussi un fournisseur de solutions de réassurance à l'échelle internationale.

La Canada Vie, filiale de Great-West Lifeco Inc. et membre du groupe de sociétés de la Corporation Financière Power, est bien établie. La Canada Vie offre un vaste choix de produits de placement, d'épargne et de revenu aux particuliers, aux familles, aux entreprises et aux organismes.



Rendez-vous au canadavie.com

  @CanadaVie  @canada_vie  @CanadaLifeCo

Une description des principales caractéristiques du contrat d'assurance individuel à capital variable de la Canada Vie est présentée dans la notice explicative que vous pouvez obtenir auprès de votre conseiller.

Tout montant qui est affecté à un fonds distinct est investi aux risques du propriétaire de la police.

Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond à conseiller en sécurité financière au titre des polices d'assurance individuelle et de fonds distincts, et à conseiller en assurance collective / en régimes de rentes collectives au titre des produits collectifs.